

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-36

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 10 procurations
Votes pour :	54
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
BRUN Didier à FINES Frédéric
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
FORGUE Pierre à POME Maryse
MIR André à MIR Jean-Henri
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

OBJET : Communauté de
Communes Aure Louron –
Budget Ordures Ménagères –
Affectation des résultats de
l'exercice 2018 sur le budget
2019

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018
BUDGET ORDURES MENAGERES
 BP CCAL 2019

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 832 823,89 €
RECETTES	1 948 766,15 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	115 942,26 €

Résultat antérieur - Excédent **137 168,32 €**

Résultat cumulé à affecter - Excédent **253 110,58 €**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	118 386,46 €
RECETTES	49 994,70 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-68 391,76 €

Résultat antérieur - Excédent **15 410,74 €**

Résultat cumulé à affecter - Déficit **52 981,02 €**

RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €

Résultat cumulé avec RAR **-52 981,02 €**

INSCRIPTIONS BUDGET 2019

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	52 981,02 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	52 981,02 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	200 129,56 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	
R. INV - Restes à réaliser recettes	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
 Philippe CARRERE


 COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU